

AVIS
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA
(CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : FERMETURES DE SALLES D'AUDIENCE

Au cours des derniers mois, la Cour provinciale a été confrontée à des problèmes importants découlant de pénuries de personnel judiciaire qui ont nui à son fonctionnement adéquat. Ces pénuries, notamment de greffiers, de shérifs et d'employés de première ligne, ont régulièrement retardé le commencement de procès et forcé l'ajournement d'affaires où les shérifs devaient transporter des détenus au tribunal. Des efforts ont été déployés pour maintenir les niveaux de service avec des effectifs réduits, mais cette approche n'est plus tenable. Malheureusement, la seule solution viable aujourd'hui est de fermer temporairement certaines salles d'audience afin que les décisions et les procès prévus puissent avoir lieu. Cette mesure n'est pas acceptable à plusieurs égards, mais nous sommes obligés de donner la priorité aux affaires qui seront les plus compromises par la situation actuelle.

À cette fin, à compter du mercredi **31 janvier 2024** :

1. Les audiences de cautionnement des salles d'audience 302 et 304 seront regroupées dans la salle 302 chaque jour. La salle d'audience 304 POURRAIT être rouverte en cours de journée selon la demande et la disponibilité des greffiers.
2. La Cour passera de trois à deux salles d'audience réservées aux décisions chaque jour.

FAIT PAR :

« *Original signé par :* »

Monsieur le juge en chef Ryan Rolston
Cour provinciale du Manitoba

DATE : Le 29 janvier 2024